

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Vendémiaire.

( Ere vulgaire )

Vendredi 2 Octobre 1795.

*Grand désordre de l'armée autrichienne vers Mayence. — Blocus de la forteresse d'Erenbreitstein par l'armée française. — Décret de ratification de l'empereur au conclusum de la diète pour une députation de l'Empire. — Formation d'un cordon de troupes sur les frontières des cantons helvétiques. — Arrêté de la section de Bondy. — Dévouement du président de la section du Luxembourg. — Nouvelles de Chartres et de Dreux. — Suite de la discussion sur la réunion de la Belgique et du pays de Liege à la France. — Décret pour leur réunion.*

### AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE, DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais ;

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horguies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés. Le prix est, par an, de 25 livres en numéraire, et au prorata pour moindre terme.

### A L L E M A G N E.

De Marbourg, le 20 septembre.

Le moment est enfin arrivé, qui va nous rendre la paix & le bonheur. A peine l'armée française a-t-elle passé le Rhin, que ses colonnes victorieuses avancent avec la rapidité du vent ; on ne voit plus aucune disposition militaire ; c'est une *chasse* que les Français font aux Autrichiens, qui fuient de toute part ; s'ils opposent un moment de résistance dans un poste où ils pourroient tenir deux ou trois jours, ce n'est que pour faciliter les transports de leurs charriots (car les canons & les caissons sont restés au camp devant Neuwied), & le lendemain, on aperçoit, à la pointe du jour, qu'ils ont profité de la nuit pour s'évader. Demain au soir, au plus tard, l'armée française pourra être sur les hauteurs de Wisbaden, à deux lieues de Mayence.

Si les victoires & les progrès d'un ennemi que rien ne peut arrêter doivent hâter la paix, jamais l'empereur, dont les finances & l'armée sont en déroute, jamais les princes du Saint-Empire, criblés de dettes & fugitifs,

n'ont eu plus de raisons de précipiter les négociations, pour conserver de ce côté leur existence ; & cependant, on les voit apporter eux-mêmes des obstacles & des entraves à cette pacification tant désirée. A quoi pouvons-nous attribuer cette folle opiniâtreté, si ce n'est aux différentes lettres que les émigrés & nos aristocrates doivent avoir reçues, au moyen desquelles ils veulent faire accroire que Paris est sur le point d'opérer la contre-révolution.

Si les princes continuent à se faire des illusions, comme ils ont fait jusqu'ici, tant pis pour eux. Tout bon Allemand à les yeux ouverts, & ils ne feroient aucun crédit aux émigrés sur leurs espérances.

Nous sentons dans ce moment tout le prix de la prévoyance vraiment paternelle de notre landgrave ; prévoyance à laquelle nous devons la paix tant désirée avant le passage, & qui nous permet d'admirer la bravoure républicaine, sans en craindre les tristes effets.

De Francfort, le 21 septembre.

Le décret de ratification de l'empereur du *conclusum* pour une députation extraordinaire de l'Empire, au nombre de 10 députés, a été remis le 15 à la dictature. S. M. I. y renouvelle l'assurance qu'elle fera connoître à la diète les résultats de ses démarches pour la paix, en conséquence du décret du 29 juillet.

L'armée de M. le comte de Clairfayt se maintient derrière la Lahn : les Français bloquent Erenbreitstein : on dit cette forteresse approvisionnée pour 6 mois.

De faux rapports avoient hier jeté l'alarme parmi tous les étrangers de cette ville. On avoit débité que les Français étoient maîtres de Wetzlaer. Cette nouvelle n'avoit pas produit assez de sensation ; on y ajouta que les Français étoient à Friedberg, & beaucoup de gens Pont cru. Le fait est que les Français n'étoient pas encore à Wetzlaer, dans le tems qu'on assuroit qu'ils étoient à Friedberg ; le fait est qu'il n'y a encore rien de changé dans la po

sition des Autrichiens , & qu'ils sont décidés à la défendre. On parle de nombreux renforts qui arrivent du Haut-Rhin.

*De Manheim , le 21 septembre.*

Depuis quelques jours les Français avoient renforcé leurs postes du fort du Rhin & des environs ; ils avoient remis des travailleurs à leurs ouvrages vis-à-vis de Manheim ; & l'on nous menaçoit d'un prochain bombardement. Hier au soir on remarqua qu'ils armoient leurs batteries ; & l'arrivée successive de plusieurs trompettes accrédita le bruit que la ville étoit sommée , & qu'elle étoit bombardée dans la nuit. En effet , à onze heures du soir on remarqua des feux nombreux à toutes les batteries françaises : les canonniers palatins étoient également à leurs pièces , tout prêts à répondre au feu de l'ennemi. Au moment où le bombardement paroissoit être sur le point de commencer , à minuit , un trompette français passa le Rhin , & peu de tems après , les feux distribués aux batteries respectives disparurent successivement.

Ce matin la nouvelle s'est répandue que la ville de Manheim avoit été sauvée du bombardement au moyen d'une capitulation dont nous ne connoissons pas tout le contenu , mais on la dit fort avantageuse aux habitans de Manheim & du Palatinat , qui sont traités comme pays neutre , exceptés de toute contribution ou réquisition , & conservant leurs chefs du gouvernement , de justice & de police ; quant à la forteresse , à l'artillerie & autres objets militaires , ils seront remis en dépôt aux Français , qui les rendront à la paix. Voilà ce qu'on dit de plus positif sur cette capitulation , que nous espérons pouvoir donner demain.

Les troupes autrichiennes qui étoient ici en petit nombre sont parties aujourd'hui. On rétablit le pont du Rhin. On assure que les Français prendront à quatre heures après midi , possession des ouvrages extérieurs de la forteresse , & demain matin de la ville.

Malgré les démarches multipliées que nous avons faites pour nous procurer la capitulation de Manheim , nous n'avons pu l'obtenir jusqu'à présent ; mais nous ne tarderons probablement pas à la recevoir.

La garnison palatine doit évacuer la ville eet après-midi ; les Français en prendront possession immédiatement après.

Plusieurs corps de troupes légères sont déjà établis au-delà des portes du Necker & de Heidelberg ; & ils ont eu ce matin de vives escarmouches avec les avant-postes autrichiens.

On évacue depuis trois jours les magasins de Heidelberg ; une partie est transportée à Russelsheim & l'autre à Rastadt.

Hier il est arrivé près de Schwetzingen un corps considérable de troupes autrichiennes venant de Rastadt.

Le courrier de Francfort n'ayant pu passer les avant-postes autrichiens , nous sommes privés de notre correspondance.

#### S U I S S E.

*De Bâle , le 12 septembre.*

La confédération helvétique a ordonné la formation d'un cordon de troupes sur les frontières. Déjà plus de six mille hommes sont rassemblés. On assure qu'à la vue des mouvemens des forces autrichiennes , ou plutôt du corps d'émigrés français à la solde de l'Angleterre

& de l'Autriche , la régence de Bâle a craint que son territoire ne fût violé. Elle a fait des représentations à Wurmsers , en lui déclarant que si cela arrivoit elle se verroit obligée de repousser la force par la force , & de recourir même au secours de la France. Le général autrichien a cherché dans sa réponse à tranquilliser la régence : celle-ci , néanmoins , a cru devoir informer les autres cantons de ses démarches. Elle en a reçu , particulièrement de celui de Berne , des assurances telles qu'elle pouvoit attendre de fidèles confédérés.

De son côté le ministre français a remis , il y a quelques jours , à la régence , deux notes pour l'informer que d'après les préparatifs & les menaces du corps de Condé & le renfort de l'armée autrichienne sur le Haut Rhin , les représentans du peuple & les généraux français faisoient des dispositions de défense , & de leur côté , devoient former un camp , & élever des batteries sur la frontière , & même dans les environs de Bâle. Il a ajouté qu'il ne doutoit point que dans cette occasion tout le corps helvétique ne continuât d'observer la neutralité qu'il a constamment adoptée & suivie.

#### F R A N C E.

*De Paris , le 9 vendémiaire.*

La section de Bondy a arrêté que dans le cas de violence exercée contre un citoyen , pour fait de délibérations dans les assemblées primaires , ou d'actes qui pourroient en être la suite , sur-le-champ on batiroit la générale ; les citoyens prendroient les armes ; le corps électoral seroit tenu de s'assembler , & la force armée de l'entourer & de lui obéir. Quelques sections ont adhéré à cet arrêté , d'autres ont ajourné la délibération sur une mesure si importante.

Dans le premier moment , le décret du 5 vendémiaire a fait peur à quelques présidens de nos assemblées primaires , qui ont donné leur démission. Ils ont été sur-le-champ remplacés : tous les citoyens se sont engagés à remplir successivement cette honorable fonction , & assigner individuellement les arrêtés qu'ils jugeroient convenables de prendre.

Dans la section du Luxembourg , un vieillard de 70 ans , que l'assemblée primaire avoit nommé son président , & à qui ses forces ne permettoient pas de siéger plus long-tems , avoit sollicité sa démission ; mais aussi-tôt qu'il a eu connoissance du décret , il a demandé que si la section l'avoit trouvé digne de sa confiance , elle la lui continuât dans le moment du danger ; que c'étoit là le seul témoignage qu'il exigeoit de la bienveillance de ses concitoyens.

Ce dévouement , digne des beaux jours de la république romaine , a concilié à ce généreux vieillard les applaudissemens & l'admiration de tous les citoyens de cette grande ville.

On a discuté hier avec beaucoup de réflexion à la convention nationale une question politique du plus grand intérêt. Il s'agit de décider si la république conservera ou non les conquêtes nombreuses qui ont si prodigieusement agrandi son territoire. Une pareille discussion , qui auroit assuré la mort à son auteur dans l'effervescence de la tyrannie décenvirale , qui vouloit conquérir toute l'Eu-

rope pour la faire travailler en finance par Cambon, & en despotisme par des proconsuls, honore infiniment nos représentans revenus à ce système de justice & de sagesse qui doit servir de base à toutes les résolutions politiques.

Quand on considère combien la France, dans ces tems même où la force de la liberté lui manquoit, excitoit déjà la jalousie des nations étrangères, peut-on se dissimuler que la crainte de sa prépondérance a causé des guerres infiniment nuisibles à la prospérité de l'état? La coalition récente de tant de cours contre notre liberté n'a pas eu d'autre objet que celui de garantir nos voisins du torrent de nos conquêtes. Elles sont faites ces conquêtes; faut-il, en les conservant, affaiblir l'esprit républicain concentré dans nos anciennes limites? faut-il éterniser la haine que les vaincus réservent toujours dans leurs cœurs contre leurs vainqueurs? faut-il convertir en contributions forcées le tribut volontaire que des relations commerciales payoient à l'industrie, au commerce & à l'activité française? Convient-il, enfin, à la politique & à la raison générale, de tenir toujours levé sur nos voisins un épouvantail de force dont ils ont éprouvé les funestes effets.

Si on envisage la solution du problème discuté sous ces grands points de vue, combien la France n'aura-t-elle pas à compter sur une longue paix; car la durée de toute paix quelconque tient à l'équité reconnue de ses conditions.

Ajoutons ici une considération importante: l'exercice du gouvernement républicain sera plus facile quand il ne portera que sur des Français qui l'ont accepté librement & à l'unanimité; les ennemis intérieurs ne compteront plus, pour entretenir l'anarchie, sur la diversion d'une guerre étrangère, dont les chances possibles les bercent d'une espérance perfide.

Il résulte de cette dernière considération un espoir raisonnable que nos dissensions intérieures finiront faute d'aliment, & que les étrangers ne trouveront plus dans nos papiers publics les récits exagérés de ces querelles soldées, qui leur font croire que les Français finiront par être foibles, à force de se montrer désunis de principes.

Ainsi, la raison, la philanthropie & la politique, se trouvent d'accord pour prononcer contre la conservation de nos conquêtes, sauf de justes indemnités de la part de nos ennemis. Cet accord est assez rare pour mériter l'attention de nos législateurs; & l'auteur de ces considérations croit servir véritablement sa patrie en les présentant à la médiation de tous les bons citoyens.

On écrit d'Angleterre, que les habitans du comté de Nonmouth se sont assemblés le 17 septembre, & après quelques discours très-énergiques sur les maux de la guerre, ils ont voté unanimement une pétition, dans laquelle ils demandent à sa majesté de négocier promptement une paix honorable. Des copies ont été envoyées aux villes voisines pour y ajouter des signatures, & on la présentera incessamment au roi.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

CITOYEN,

Permettez qu'un honnête républicain, nourri de la lecture de nos meilleurs écrivains, vous adresse quel-

ques observations utiles au succès de votre feuille estimables. Je sens bien que vous êtes quelquefois obligés d'y recueillir des morceaux d'une éloquence véhémence, qui nous paroît fort étrange à nous, en ce que cette véhémence bizarre, dont nous trouvons à peine des exemples dans Demosthenes & même dans les plus loyers de Cicéron, est composée d'expressions gigantesques, inopinétes & dignes tout au plus de ces tems de révolutions & de tyrannie, où le vœu le plus violent étoit regardé comme le plus patriotique.

La révolution doit être finie, même dans la langue française, puisqu'elle est terminée par l'acceptation d'un gouvernement juste & libre. Voici à-pe-près la généalogie révolutionnaire du bouleversement qui s'est fait dans une langue qui avoit déjà conquis à elle tous les hommes éclairés de l'Europe, & à laquelle il est important, je crois, de conserver cette conquête.

Cette manie de faire de grandes phrases & de monter sur ces ridicules échasses, devenue universelle, date dès les commencemens de notre révolution. On ne peut pas lire, depuis ce tems, la moindre proclamation, le moindre acte public, sans en reconnoître la funeste influence. Je dis funeste, disons désastreuse, puisque c'est à cela que j'attribue, moi, tous nos malheurs publics & particuliers. C'est Mirabeau le premier, ensuite Brissot, Vergniaux, sur-tout le ministre Roland, & tant d'autres qui nous ont familiarisé avec de grands mots, avec ce bavardage emphatique des *droits imprescriptibles*, de la *hauteur des principes*, &c. &c. & des imbécilles qui n'ont point eu ni leurs talens ni leurs lumières, se sont servis de ces mêmes grands mots pour en imposer au peuple. Non seulement le peuple ébahi les a cru de grands personnages, mais chaque individu du peuple qui a pu retenir ces grands mots, se les ait appropriés comme il a pu; & sachant à peine tailler sa plume s'est mis à parler des *droits imprescriptibles*, du *souverain*. Tout s'est monté à ce haut ton, & un mélange de vanité, de crasse ignorance & des passions les plus viles, a formé ces cerceaux à l'envers, qui ont bouleversé notre pauvre patrie. Croyez-vous, citoyens, que la révolution, vue sous cet aspect nouveau & décrite par une main habile & exercée, n'offriroit pas des tableaux vrais & utiles, & sur-tout de grandes leçons? Profitons-en dès actuellement, citoyens, dans notre langage, dans nos mœurs, dans notre économie politique, revenons au simple, au vrai; vous êtes faits pour en donner l'exemple, & écoutez, je vous le conseille, de votre journal, ces déclamations ampoulées dont l'effet le moins funeste est d'en imposer aux sots, d'étourdir l'homme simple & de bonne foi, & d'écrire pour jamais l'homme honnête & vraiment instruit des assemblées publiques qu'il ne devroit jamais quitter.

Tous nos écrivains politiques, avec des talens vaillans, semblent s'escrimer, entre eux, à qui outrera l'emphase & le style déclamatoire. Si je me mets un jour en train, je lâcherai polichinelle sur eux, & je vous réponds qu'ils s'en ressentiront.

Je vous fais ces confidences, citoyens, & vous êtes les seuls à qui je peux les faire. Car votre journal est le seul dont le langage & le style, indépendamment des principes, soient exempts de reproches, & c'est parce qu'un discours de votre n.º du 5 vendémiaire, forme un contraste étrange avec votre manière habituelle, que j'ai hasardé de vous faire passer ces réflexions.

Salut & fraternité.

P.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 9 vendémiaire.

Un citoyen, admis à la barre, présente un ouvrage dans lequel il s'attache à prouver la nécessité d'abolir la peine de mort.

Le vœu qu'on vient de manifester, a dit Lanjuinais, est cher aux hommes sensibles. Déjà plusieurs états de l'Europe l'ont réalisé, & la commission des onze en a fait l'objet de ses méditations. Cependant elle n'est point encore prête à vous proposer l'abolition des exécutions sanguinaires. Je demande que la convention presse sa commission de lui faire son rapport. Que nous serions heureux, si après avoir commencé notre scission par l'établissement de la république, nous pouvions la terminer en abolissant le dernier supplice.

Cette idée a été vivement applaudie, & l'ouvrage présenté a été renvoyé à la commission des onze.

Savary, au nom du comité des finances & de celui de législation, présente un projet de décret à comprendre dans la suspension provisoire ordonnée par la loi du 25 messidor.

1°. Les remboursements des rentes constituées postérieurement au premier janvier 1792, lorsqu'il sera constaté qu'elles ne sont que la conversion & représentation d'une créance antérieure à cette époque;

2°. Les remboursements des reliquats de compte de tutelle, lorsque ces reliquats auront pour objet des sommes reçues ou exigibles par les tuteurs avant le premier janvier 1792;

3°. Les remboursements de legs particuliers dont les héritiers ou légataires universels ont été grevés par testament ou donation antérieure au premier janvier 1792;

4°. Les remboursements des dots & des légitimes, même dans les cas de divorce exceptés par la loi du 25 messidor.

Pourront néanmoins être remboursés par les maris, en cas de divorce, ou par leurs héritiers, en cas de mort; les dots reçus postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1792.

5°. Les remboursements des capitaux dus pour constructions ou prix d'immeubles vendus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1792.

6°. Les remboursements même échus des capitaux prêtés avec ou sans intérêts, antérieurement à l'époque sus-énoncée.

Lecoindre, des Deux-Sevres, a combattu le projet de décret; il l'a envisagé comme une opération de finance & pensoit qu'elle n'étoit propre qu'à discréditer de plus en plus les assignats; il a ajouté que c'étoit ce discrédit qui compromettoit, sur-tout aujourd'hui, le sort de la république. Poussera-t-on le peuple au désespoir? s'exposera-t-on à des maux incalculables?

Herman a répliqué qu'il s'agissoit, non d'une opération de finance, mais d'une loi & d'une loi juste. Souffrira-t-on que celui qui a reçu 100 livres, par exemple, il y a six ans, en or, s'acquitte avec un petit écu?

Bentabolé objecte qu'on ne doit pas sacrifier l'intérêt public à des intérêts particuliers; qu'il ne s'agit que de la valeur du signe national; les créanciers de la nation ont aussi, dans le tems, payé en or ce qu'on leur rembourse en assignats; il ne faut pas deux poids & deux mesures: au reste, si le signe national est si discrédité, l'opinant

l'attribue à ce qu'on n'a pas exécuté les loix avec assez de sévérité.

La discussion se prolonge encore un instant, & le projet de décret est ajourné.

La discussion est rouverte sur le projet de réunion de la Belgique & du pays de Liege à la France.

Hier, après Lesage, Portiez, de l'Oise, avoit prononcé une opinion en faveur de cette réunion; il avoit distingué en trois partis les habitans de ces contrées; le parti de l'Autriche, le parti des états, & le reste des citoyens qui font le parti le plus nombreux; ces derniers sont tous pour la réunion.

Envisageant ensuite la question sous les rapports du commerce & quant à la position militaire que la réunion fera prendre à la France, il y a trouvé les plus grands avantages.

On vouloit décider sur-le-champ la question; Fermond & Merlin s'y sont opposés; le premier ne la trouvoit pas assez éclaircie, sur-tout quant à la position militaire & au commerce; il pensoit qu'il falloit discuter plus profondément, le plus ou moins de tort que la libre navigation de l'Escaut fera au commerce de nos villes maritimes.

Robergeot & Lefevre, de Nantes, ont aujourd'hui parlé pour la réunion.

Cambacérés a interrompu la discussion pour lire des lettres de Bourdon & Fleury; elles annoncent que la constitution a été proclamée à Chartres.

Il y a eu des mouvemens à Dreux & à Verneuil; il a fallu en venir aux mains avec les rebelles; ils ont été défaits; ils ont eu 10 tués & 30 pris: le calme est rétabli.

On demandoit d'ajourner la discussion qui occupoit l'assemblée, avant l'annonce de ces nouvelles, à demain; mais Merlin, de Douai, s'y est opposé, & la discussion a continué.

La réunion a été décrétée.

Fautes à corriger dans la feuille d'hier.

Page 36, 1<sup>re</sup> colonne, ligne 53, au-lieu de ces mots: Nos victoires ont tellement ébloui la convention qu'elle croit; lisez, nos victoires ont-elles tellement ébloui la convention qu'elle croie.

Même page, 2<sup>e</sup> colonne, lignes 22 & 23, au-lieu de ces mots: une petite ville près Luxembourg pour négocier; lisez, une petite ville près de Luxembourg j'ai indiquée pour négocier.

Bourse du 9 vendémiaire.

Inscriptions . . . . .	16-15 $\frac{3}{4}$ -15 $\frac{1}{2}$ .
Bons au porteur . . . . .	1 $\frac{1}{2}$ --1 $\frac{1}{4}$ p. 100 de p.
Hambourg . . . . .	7200.
Amsterdam . . . . .	1 $\frac{7}{8}$ .
Bâle . . . . .	2 $\frac{3}{4}$ .
Livourne . . . . .	
Gènes . . . . .	
Louis . . . . .	1200-5-10-15 12 $\frac{1}{2}$ -10 1205 & 1200.
Ecus . . . . .	4925-40-50.
Or paraphé. . . . .	4900.
Marc . . . . .	2175-80.
Lingot. . . . .	2225-30-40.